

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUIN 2018**

L'an Deux Mil Dix-huit, le 25 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11 représentés : 2 votants : 13
Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2018

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Jean-Paul ROSAND, Mesdames Laurence TICHON, Françoise CELERIEN, Véronique ORARD, Monique DA COSTA, Messieurs Roger CHARVIN, François TERPANT (Départ à 19h45), Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND.

Pouvoir : Madame Lucie ABISSET a donné pouvoir à Bruno VITTE,
Monsieur Lionel DUJOL a donné pouvoir à Tony VITALDURAND.

Absent : Monsieur Damien BONNETON.

ORDRE DU JOUR :

- Subventions associations Année 2018
- Approbation tarifs périscolaire
- Approbation règlement périscolaire
- Vente de terrains à Habitat Dauphinois
- Mutuelle santé communale
- Convention de prêt d'une salle municipale pour le déjeuner des facteurs
- Informations et Questions diverses
 - Projet DAH – Veille bienveillante et local commun
 - Hall des Sports
 - Permanence assistante sociale dans MSAP

Madame Jeannine FOURNAT a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 MAI 2018 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter une délibération (Attribution d'un logement communal).

Subventions : année 2018

Jeannine FOURNAT, présente à l'assemblée le tableau des subventions 2018 pour approbation. L'objet de ces subventions est de financer le fonctionnement des associations énumérées ci-dessous.

Le conseil municipal approuve le tableau des subventions 2018 tel que présenté ci-dessous :

TIERS	MONTANT
- Espérance Hostunoise	1 300,00 €
- Les amis du village	300,00 €
- Sou des écoles	390,00 €
- Sou des écoles (Tour de la Drôme à Vélo)	1 000,00 €
- ACCA Hostun	160,00 €
- Anciens Combattants	80,00 €
- FNACA	100,00 €
- Club de l'Age d'Or	310,00 €
- Association Chemin Roches aux Berthonnettes	110,00 €
- Association du Syndicat du chemin du Château	110,00 €
- Association Amicale du personnel communal	70,00 €
- Mémoires de la Drôme	77,00 €
- Familles rurales	300,00 €
- Comité des Fêtes	500,00 €
- ADMR	400,00 €
- Harmonie	1 000,00 €
- Harmonie (soit 30 € par élèves)	150,00 €
- Harmonie (soit 100 € par élèves agglo)	500,00 €
- P'Tank'Cœur Hostunois	300,00 €

La subvention de la cantine scolaire (5 600 €) a déjà été approuvée lors du conseil municipal du 10 janvier 2018.

Approbation des tarifs périscolaire et du règlement intérieur

Bruno VITTE rappelle que la gestion du périscolaire est à la charge de la commune.

Le conseil, à l'unanimité des membres présent, décide de ne pas modifier les tarifs.

A savoir :

Quotient familial	Tarifs 2017/2018					Tarifs 2018/2019				
	Matin	Midi	Goûter	Soir		Matin	Midi	Goûter	Soir	
	Heure	Heure		Heure	1/2	Heure	Heure		Heure	1/2
≤ 550	1,75	0,95	0,85	1,75	0,95	1,75	0,95	0,85	1,75	0,95
551-750	1,95	1,15	0,85	1,95	1,05	1,95	1,15	0,85	1,95	1,05
≥ 750	2,15	1,35	0,85	2,15	1,15	2,15	1,35	0,85	2,15	1,15

Il dit également qu'il est nécessaire de valider le règlement intérieur de l'accueil périscolaire afin de concevoir le dossier d'inscription pour la rentrée scolaire 2018-2019.

A cette fin, il donne lecture de ce règlement. Il précise que seuls les horaires de l'accueil périscolaire ont été modifiés, du fait de la reprise de l'école à 4 jours.

Les modifications de celui-ci sont approuvées.

Il profite de l'instant pour ajouter qu'il faut prévoir des travaux au sein de la salle de sieste de la maternelle car en cas de forte chaleur, cette pièce est très mal isolée ; de même, pour le réfectoire, il est primordial de réfléchir à l'accueil des enfants lors des repas qui sont de plus en plus nombreux.

Vente de terrains – Habitat Dauphinois – Parcelles AK n° 334 - 341

Bruno VITTE indique qu'il reste plusieurs lots à vendre sur la zone des Marnes.

Afin de finaliser la vente du lot D1, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente pour ce terrain pour un montant de 110 000 € TTC.

Maître DE GESTAS, Notaire à Romans-sur-Isère est chargé de rédiger l'acte de vente.

Mutuelle santé communale

Bruno VITTE expose : depuis 2014, un grand nombre de communes se sont engagées dans une action d'amélioration de l'accès aux soins de leurs administrés, en raison d'un constat partagé : les tarifs des contrats individuels de complémentaire santé sont élevés, et de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières. Cette action cible prioritairement des populations hors de la vie active (chômeurs de longue durée, personnes âgées ou jeunes en difficultés d'insertion) exclues du dispositif de complémentaire collective obligatoire.

Une réunion publique de présentation d'une offre complémentaire santé pourrait être organisée. Il s'agit de mettre à disposition une salle communale à cette occasion, notamment de la Salle de la Fontaine.

Attribution logement T4

Bruno VITTE rappelle que Monsieur Benoit DELATTRE et Madame Gaëlle CITRO, locataires d'un logement communal, situé 2 rue de la Fontaine à Hostun.

A ce titre, la commission a reçu plusieurs candidatures.

Après examen des dossiers de candidatures, il est approuvé la signature d'un bail commençant le 1^{er} août 2018. Le loyer est fixé à 450 € par mois + les charges liées à l'enlèvement des ordures ménagères.

Convention de prêt d'un local communal pour La Poste

La Poste désire remanier prochainement les emplois du temps des facteurs. A ce titre, ils sollicitent la commune afin de mettre à disposition, par le biais d'une convention, un local pour accueillir les facteurs afin qu'ils se restaurent.

La Poste s'engage, en contrepartie, de laisser la salle en parfait état, de prendre en charge les frais de consommable et éventuellement à un échange marchandise sous différentes formes.

La rédaction des termes de la convention est encore à l'état de projet.

Informations diverses

*** Projet DAH – Veille bienveillante et local commun :**

Les travaux de construction du bâtiment DAH dit béguinage doivent commencer en novembre 2018. Suite à la visite de la Résidence Albert Camus à Anneyron le mercredi 13 juin 2018, les élus ont indiqué que le bâtiment était fonctionnel mais qu'il était destiné à des personnes très âgées, proche de l'EHPAD. Il est malheureusement à noter qu'avec leurs 5 000 habitants environ, la commune d'Anneyron n'arrive pas à remplir en totalité leur logement. Il faut donc bien réfléchir à la conception de ce projet pour notre commune. Il est également nécessaire de discuter avec DAH par rapport au local commun pour connaître sa destination.

*** Hall des Sports :**

Le bâtiment appelé Hall des sports étant la propriété de l'Association d'Education Populaire depuis de nombreuses années. L'association a été créée en 1930 pour permettre aux jeunes d'accéder à diverses activités. Un contrat de bail a été signé en 1989 pour une durée de 30 ans entre la commune et celle-ci. Par courrier en date du 30 mai dernier, les membres de l'association ont décidé de proposer à la commune la donation de ses biens immobiliers par acte notarié. Ils chargent la commune de prendre contact avec leur notaire, M^e Charlotte NEYRET, afin de rédiger l'acte.

*** Permanences assistante sociale dans MSAP :**

Lors de la séance du conseil municipal du 9 avril dernier, Bruno VITTE signalait que la prochaine permanence de l'assistante sociale se ferait au sein de la MSAP. Elle se tiendra à la permanence de la rentrée, en septembre.

La séance est levée à 20 heures 45.

Prochaine réunion le lundi 10 septembre 2018 à 19h00